



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

amiante

Question écrite n° 42499

## Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème de la contamination par l'amiante de certains quartiers de Paris. Alors que les risques liés à l'amiante sont connus depuis des décennies, les travaux de désamiantage des universités parisiennes inquiètent les habitants de ces quartiers quant aux risques sanitaires liés à ceux-ci. Aussi, il aimerait savoir si des mesures de précaution et d'information ont été prises et, dans le cas contraire, s'il est envisagé de remédier à cet état de fait.

## Texte de la réponse

Si les risques liés à l'amiante dans les universités françaises ont été systématiquement pris en compte dès le démarrage du plan d'urgence de mise en sécurité, début 1996, des travaux avaient été entrepris sur certains sites sensibles plusieurs décennies auparavant. C'est ainsi que le centre universitaire de Censier a fait l'objet, depuis sa construction en 1965, d'une grande attention en matière de présence d'amiante et ce, bien avant l'entrée en vigueur du décret n° 96-97 du 7 février 1996 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis. Plusieurs campagnes de mesures de teneur en fibres d'amiante dans l'air à l'intérieur des locaux ont également été effectuées, en 1995 puis en août 1996, en application du décret de 1996. Ces mesures ont conclu au bon état de conservation des produits visés par le décret. Un nouveau diagnostic est d'ores et déjà programmé pour l'été 2000. Sur le campus universitaire de Jussieu, des mesures de confinement de l'amiante et de réglementation des interventions des personnels techniques et des entreprises ont été prises dès 1978. Aujourd'hui, ce site fait l'objet d'un grand chantier de désamiantage et de mise en sécurité, et les règles de protection et de confinement de chaque zone en travaux sont strictement respectées, de manière à assurer la sécurité sanitaire des usagers et du voisinage. Des informations à destination des usagers du campus universitaire, concernant l'ensemble des aspects de ce chantier et de son suivi, sont régulièrement diffusées par l'établissement public du campus de Jussieu, en charge de cette opération. En particulier, les résultats d'analyses d'air effectuées systématiquement aux abords des chantiers de dépolluage et de désamiantage sont publiés régulièrement sur le site internet : [www.epajussieu.fr](http://www.epajussieu.fr). A ce jour, tous les résultats des analyses ont montré un empoississement inférieur aux normes réglementaires. Par ailleurs, un point d'information ouvert au public est situé au rez-de-chaussée de la tour centrale de Jussieu (tour Zamanski). Enfin, un document d'information à destination des riverains de campus a été édité et distribué par la poste, dans toutes les rues avoisinantes. L'ensemble des dispositifs de communication mis en place permet de considérer le chantier du campus de Jussieu comme un modèle de transparence dans la gestion du risque sanitaire et de son élimination.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 42499

**Rubrique** : Produits dangereux

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 28 février 2000, page 1235

**Réponse publiée le** : 19 juin 2000, page 3689